

**MAIRIE DE BRENNILIS  
LE BOURG  
29690 BRENNILIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille treize, le 2 février à 10h00.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h, Sylvie Birhart, Anita Daniel, Berc'hed Troadec Cadoudal

Absents: Carole le Boulanger, excusée, procuration à Berc'hed Troadec Cadoudal

Jérôme Cochenec, excusé, procuration à Sylvie Birhart

Jean Faillard, excusé

Convocation: 16 janvier 2013

Secrétaire de séance: Sylvie Birhart

\*\*\*\*\*

**Objet :** Transport scolaire (collège): Coût pour les familles

A la demande d'une Conseillère, le Conseil avait décidé lors de sa séance du 10 novembre 2012 de se pencher sur la question du coût pour les parents de collégiens du transport scolaire vers notamment Huelgoat, dont la charge pour les familles a fortement augmenté sur la période récente.

Le Conseil municipal, s'exprimant à l'unanimité :

- Constatant qu'il y a actuellement 12 élèves prenant le car pour le collège de Huelgoat, qu'au plus, compte tenu des naissances enregistrées, cet effectif pourrait s'élever à 20 élèves, et rappelant qu'il consacre chaque année un budget de 1.500 € pour indemniser les familles d'enfants scolarisés dans le cadre du RPI pour compenser le surcoût résultant du tarif des cantines pratiqués dans les deux autres communes,
- Ayant constaté que le prix facturé aux familles pour assurer le transport des élèves de la commune au collège du Huelgoat atteignait des niveaux tels (en 2012, pour le premier enfant 200 €, pour le second 130 €, pour le troisième 65 €) que les familles avaient de plus en plus de mal à l'assumer;
- Ayant également constaté que, par cette pratique de tarification, les familles rurales, dont les revenus moyens sont cependant souvent plus faibles que ceux de leurs homologues urbaines, sont de fait pénalisées,
- En appelle au Conseil général pour qu'il revoit sa pratique de tarification en matière de transports scolaires de manière à alléger la charge pesant sur les familles modestes habitant en zone rurale;
- Décide entre-temps, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de contribuer, pour les familles en faisant la demande, à la prise en charge des frais de transport scolaire des élèves résidant à Brennilis vers un collège public du ressort à hauteur de 100 € par an pour chacun des deux premiers enfants, et de 50 € pour le troisième;
- Décide que cette disposition prendra effet rétroactivement pour l'année scolaire 2012-2013, les familles devant présenter à l'appui de leur demande un justificatif nominatif de facture acquittée;
- Décide en outre que les dépenses seront imputées au chapitre D 67 – rubrique 6748, « Autres subventions exceptionnelles » du budget de fonctionnement de la commune.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT